

**Ministry of Health**

Office of Chief Medical Officer of Health, Public Health

Box 12  
Toronto, ON M7A 1N3

Fax.: 416 325-8412

**Ministère de la Santé**

Bureau du médecin-hygiéniste en chef, Santé publique

Boîte à lettres 12  
Toronto (Ontario) M7A 1N3

Téléc. : 416 325-8412

11 juin 2025

**NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Prestataires de soins de santé

**EXPÉDITEUR :** Dr Kieran Moore, médecin-hygiéniste en chef

**OBJET :** Mise à jour – Préparation et réponse à l'éclosion de rougeole

---

Chers collègues,

La présente note de service vise à vous fournir plusieurs mises à jour concernant la préparation et la réponse à l'éclosion de rougeole.

Comme vous le savez probablement, comme de nombreuses régions du monde, l'Ontario connaît une grande éclosion de rougeole, 2 009 cas liés à cette éclosion ayant été signalés entre le 18 octobre 2024 et le 3 juin 2025, dont 1 965 ont dépassé la période de contagiosité. Environ 96 % des cas liés à cette éclosion en Ontario concernent des personnes non vaccinées ou dont le statut immunitaire est inconnu. Bien que les cas de rougeole soient apparus jusqu'à présent dans 19 circonscriptions sanitaires, l'éclosion continue de se concentrer principalement dans le Sud-Ouest de l'Ontario, au sein de collectivités où les taux de vaccination sont traditionnellement faibles.

Assurer une couverture vaccinale antirougeoleuse élevée est un élément clé de la prévention et des interventions en cas d'éclosions de rougeole. Le taux d'efficacité de deux doses de vaccin contenant le virus de la rougeole approche 100 % et des doses de rappel ne sont pas recommandées.

Au mois de mai 2025, les bureaux de santé publique ci-dessous ont mis en œuvre une stratégie de vaccination liée à une éclosion **dans les régions concernées et dans les collectivités qui connaissent des cas de rougeole actifs et un risque d'exposition accru à ce virus :**

- Chatham-Kent
- Grand Erie
- Grey Bruce
- Huron Perth
- Lambton
- Middlesex-London
- Waterloo
- Wellington-Dufferin-Guelph
- Windsor-Essex
- Sud-Ouest

La stratégie d'immunisation liée à une éclosion est recommandée pour les personnes qui vivent, travaillent ou se déplacent (p. ex. visite familiale), fréquentent un lieu de culte ou séjournent dans les circonscriptions sanitaires de ces bureaux de santé publique.

- *Nourrissons (six à onze mois)* : l'administration d'une dose du vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO) est souhaitable. **Deux** doses supplémentaires sont nécessaires après l'âge d'un an.
- *Enfants (un à quatre ans)* : les enfants qui ont reçu leur première dose de vaccin RRO devraient recevoir une deuxième dose de vaccin dès que possible (au moins quatre semaines après leur première dose).
- *Adultes (18 ans et plus) nés en 1970 ou ultérieurement* : une deuxième dose de vaccin RRO (pour ceux qui n'en ont pas déjà reçu deux doses) est recommandée.

Les professionnels de la santé des autres circonscriptions sanitaires des bureaux de la santé publique (c.-à-d. ceux non mentionnés ci-dessus) devraient connaître les recommandations sur l'immunisation contre l'éclosion afin que les personnes qui prévoient visiter les régions concernées ou y voyager reçoivent les vaccins nécessaires.

Assurer une couverture vaccinale antirougeoleuse élevée dans toutes les régions de la province est crucial pour enrayer la propagation de l'éclosion actuelle. Les prestataires de soins de santé des autres régions de la province (non mentionnées ci-dessus) devraient continuer d'offrir des vaccinations systématiques ou de rattrapage, conformément aux [calendriers de vaccination financée par le secteur public en Ontario](#) et plus particulièrement aux enfants qui n'ont peut-être pas reçu leurs vaccins à cause de la pandémie de COVID-19 et aux adultes nés après 1970 et dont le statut immunitaire est inconnu. Veuillez consulter le bref résumé des [calendriers de vaccination systématique ou liée à une éclosion de rougeole](#) de Santé publique Ontario.

Comme l'été est une saison où les voyages augmentent, la protection contre la rougeole avant les voyages est également importante. Les adultes nés en 1970 ou après et tous les enfants devraient être protégés grâce à deux doses contenant le virus de la rougeole avant de voyager à l'étranger. Une dose du vaccin RRO est également recommandée pour les nourrissons âgés de six à onze mois, comme pour la stratégie actuelle liée à l'éclosion.

Les professionnels de la santé devraient s'assurer que tous les membres du personnel sont vaccinés et disposent d'un dossier d'immunisation ou de résultats de laboratoire facilement accessibles pour prouver leur immunité.

Le **RROV** (contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle) est une vaccination systématique financée par le secteur public pour les enfants de 4 à 6 ans et sert également à la vaccination de rattrapage pour ceux âgés de 7 à 12 ans. Bien que le RROV puisse servir en cas d'éclosion et à la gestion des contacts avec des personnes atteintes de rougeole, nous demandons que le RROV soit utilisé principalement pour la vaccination systématique ou de rattrapage.

Si le dossier d'immunisation d'une personne n'est pas disponible, son immunisation par l'administration d'un vaccin contenant le virus de la rougeole est généralement préférable à la prescription d'une analyse de laboratoire (sérologie) pour déterminer son statut immunitaire. L'administration d'un vaccin contenant le virus de la rougeole à une personne déjà immunisée ne peut pas lui nuire.

**Veuillez vous reporter à la foire aux questions ci-jointe pour prendre connaissance d'autres recommandations sur la gestion de la rougeole en milieu de soins.**

Dans les milieux de soins, les pratiques et les processus adéquats de prévention et de contrôle des infections (PCI) jouent un rôle essentiel pour minimiser ou réduire les expositions à la rougeole et sa transmission. Pour obtenir un soutien supplémentaire en PCI pour les milieux de soins, les prestataires des soins de santé des régions concernées peuvent également communiquer avec leur carrefour local de PCI. Pour connaître les coordonnées de votre carrefour local de PCI, veuillez vous adresser à [IPACHubs@ontario.ca](mailto:IPACHubs@ontario.ca).

Les prestataires de soins de santé, en collaboration avec les bureaux de santé publique, devraient évaluer le statut immunitaire et soutenir les travailleurs internationaux du secteur de l'agriculture dans leurs efforts pour se faire vacciner.

Le Ministère continue de rencontrer les bureaux de santé publique des régions concernées et Santé publique Ontario.

### Renseignements supplémentaires

- [À propos de la rougeole | ontario.ca](#)
- [Rougeole | Santé publique Ontario](#) – Mises à jour et ressources sur les éclosions
  - [La rougeole : information à l'intention des professionnels de la santé](#)
  - [Calendriers de vaccination systématique ou liée à une éclosion de rougeole](#)
  - [Rougeole : Prophylaxie postexposition à la suite d'un contact](#)
  - [Liste de vérification des mesures de PCI applicables aux cas de rougeole dans les cliniques et les centres de prélèvement autorisés](#)
- [Mesures de soutien liées à la rougeole pour les médecins de famille](#) (en anglais seulement)
- Des précisions sur les analyses et les échantillons sont consultables sur le [site Web de SPO](#) (en anglais seulement)
  - [Rougeole – Diagnostic – PCR](#)

- [Rougeole – Sérologie](#)
- [Recommandations mises à jour sur la prophylaxie post-exposition à la rougeole](#)
- [Recommandations : Prophylaxie postexposition à la rougeole chez les personnes immunodéprimées en raison d'une maladie ou d'un traitement \(CCOI\)](#)
  - [Résumé des recommandations : Prophylaxie postexposition à la rougeole chez les personnes immunodéprimées en raison d'une maladie ou d'un traitement \(CCOI\)](#)

Merci de vos efforts soutenus pour assurer la protection des Ontariennes et des Ontariens contre les maladies évitables par la vaccination.

Veuillez accepter, chères collègues, chers collègues, l'expression de mes sentiments distingués.



D<sup>r</sup> Kieran Michael Moore, M.D., CCMF(MU), FCFP, MSP, DTM&H, FRCPC, FCAHS  
Médecin-hygiéniste en chef et sous-ministre adjoint de la santé publique

C : Elizabeth Walker, directrice générale, Bureau du médecin-hygiéniste en chef  
D<sup>r</sup> Daniel Warshafsky, médecin-hygiéniste en chef adjoint, Bureau du médecin-hygiéniste en chef

Michael Sherar, président-directeur général, Santé publique Ontario

Pièce jointe :

Foire aux questions : Prise en charge de la rougeole pour les fournisseurs de soins de santé